



Rapport annuel 2023

Rédaction & coordination

Nathalie Renna & Audrey Dedobbeleer

Mise en page & photos

Leen Verstraete, Maxime Morlet & Cartoonbase

Ont participé à la rédaction

Marc Alberty
Liesbeth Bauwens
Xavier Brenez
Frédéric De Vadder
Audrey Dedobbeleer
Magali Delandat
Julien Dessart
Lennart Fraikin
Carine Ghijssels
Gisèle Henrotte

Marianne Hiernaux
Christian Horemans
Gaëlle Lanza
Alexandra Lemaire
Caroline Lodewickx
Benoit Mores
Serge Noblet
Sandrine Noël
Anja Raes
Nathalie Renna

Elise Renault
Ingrid Schierl
Elke Simon
Thierry Steylemans
Piet Van Eenoooghe
Julie Van Nieuwenhove
Anja Van Laer
Angélique Vanderbracht
Vanessa Vanrillaer
Audrey Vekemans



Rapport annuel

2023

Xavier Brenez dresse le bilan 2023	5
Les Mutualités Libres en bref	6
Qui sommes-nous ?	6
Nos missions	7
L'actualité du secteur	8
L'actualité du secteur des soins de santé	8
L'actualité du secteur de l'incapacité	9
L'actualité du secteur des indemnités	10
Au cœur de nos activités	12
Cultiver le bien-être et l'épanouissement au travail	12
Travailler aux Mutualités Libres	13
Symposium	14
Études	15
Responsabilité sociétale	16
Nos actions pour une organisation plus durable	17
Faits marquants 2023 : un aperçu de nos réalisations	18
Soins urgents à l'étranger	20
L'assurance obligatoire	21
Dépenses en soins de santé	21
Nos chiffres-clés	23
Rapport financier	24
Contact	30

Conseil d'administration

Membres élus par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2022

Président - Freddy Piron
Directeur Général - Xavier Brenez
Directeur Général adjoint - Bernard Geubelle
Secrétaire national - Thierry Steylemans

Membres effectifs

Baudouin Lemaire *	Hubert Heck
Alex Parisel	Peter Leyman *
Annick De Muynck	Rik Selleslaghs
Vincent Jonckheere	Jan Broeckx
Albert Lachman	Bernard De Meulemeester
Valérie Mpasinas	Patrick Janssens
Yves Peeters	Christel Lootens
Chantal Pirlot de Corbion	Erik Pellegroms
Francis Quevauvillers	Rudi Reyntjens
Barbara Roose	Marianne Vael
Eric Vereecken	Alexander Verheyden
Jean Wallemacq	
Aloys du Bois d'Aische	* Vice-Présidents

Conseillers

Pierre Bouckaert - Président d'honneur
Gustave Nowicki - Président d'honneur
Christian Roulling - Président Mutual IT
Bernard Noel - Président 515

Comité de Direction

Président - Xavier Brenez

Membres effectifs

Bernard Geubelle - 500
Rik Selleslaghs - 501
Alex Parisel - 509
Hubert Heck - 515
Thierry Steylemans - Secrétaire national

Surveillance

Comité d'Audit et des Risques

Président - Yves Peeters

Membres

Valérie Mpasinas
Jean Wallemacq
Bernard De Meulemeester
Jan Broeckx

Représentants de la Direction

Xavier Brenez
Dick Vanwolleghem

Externe

EY

Réviseurs d'entreprises S.C.C.
Représentée par Marie-Laure Moreau - Associée

Avant-propos

Ce rapport annuel met en lumière le bilan extrêmement positif des Mutualités Libres et les nombreuses réalisations qui ont jalonné notre parcours en 2023, démontrant notre capacité à renforcer notre position dans le secteur des soins de santé.

L'année écoulée a notamment été marquée par notre collaboration stratégique avec les Mutualités Libérales visant à les accueillir dans notre environnement informatique. Sans conteste, le projet le plus complexe que nous ayons jamais réalisé et qui a pu être mené à bon port grâce à l'engagement indéfectible de nos équipes. Ce projet nous permet de contribuer largement à un des objectifs du Pacte conclu entre le gouvernement et les organismes assureurs en 2017 visant à réaliser des synergies IT dans le secteur mutualiste.

Nos efforts des dernières années en matière de consolidation interne (fusion vers un modèle à 3 mutualités et une informatique consolidée) nous permettent de capitaliser sur une organisation robuste, performante et innovante. Cela se traduit par une croissance continue de notre effectif, une qualité de service reconnue par nos affiliés et le succès de nos assurances facultatives, que nous faisons évoluer en permanence pour rencontrer les besoins non couverts par l'Assurance Obligatoire.

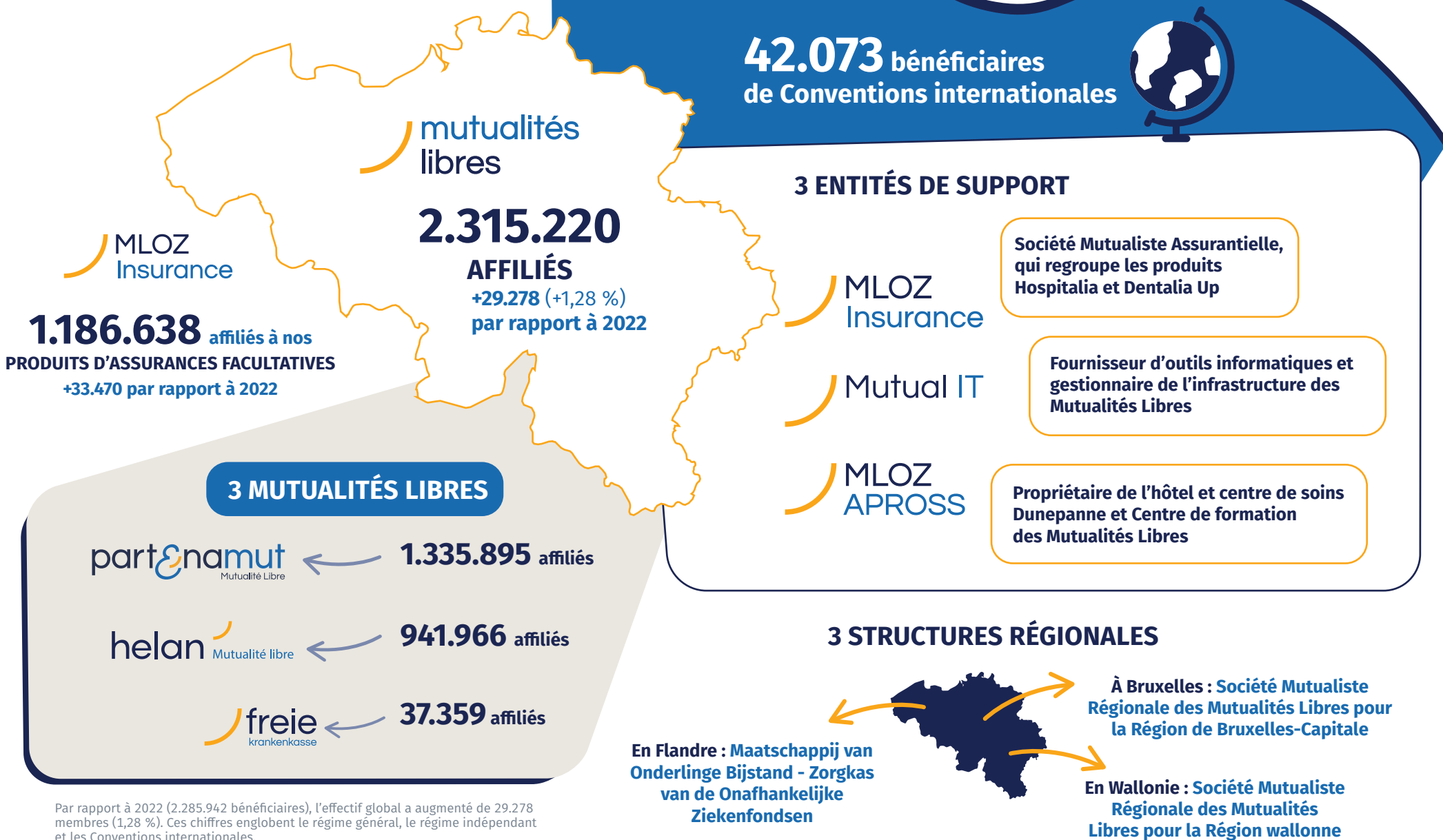
Sur le plan externe, nous pouvons également nous réjouir que nos positions soient de plus en plus relayées par les médias et puissent avoir un impact sur les politiques menées en soins de santé et en incapacité de travail. À la veille d'une échéance politique importante et vu les nombreux défis de notre secteur, nous devons saisir l'opportunité de promouvoir notre vision innovante et non partisane afin que nos priorités trouvent écho dans les futurs accords de gouvernement. Même si cette législature a marqué certaines avancées dans le domaine de l'incapacité de travail, de la santé mentale ou de nouveaux modèles de soins, un des défis des prochaines années sera de mener à bien les différentes réformes déjà engagées. Nous pensons par exemple à la refonte du paysage hospitalier, la réforme du financement des soins et de la nomenclature, l'organisation des soins de première ligne, la mise en place des soins intégrés et du "population management", la révision du système de conventionnement, la structuration et l'accès aux soins de santé mentale, la digitalisation

du secteur, la structuration des données de santé, l'accompagnement des personnes en incapacité de travail, la pénurie de personnel soignant, l'accès aux spécialités pharmaceutiques et à l'innovation médicale de manière générale.

Cette liste est loin d'être exhaustive, mais démontre déjà l'ampleur de la tâche qui nécessitera une vision politique stable, une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et l'implication des acteurs de terrain, sans compter sur le leadership, la persévérance et le sens des priorités.



Qui sommes-nous ?



Par rapport à 2022 (2.285.942 bénéficiaires), l'effectif global a augmenté de 29.278 membres (1,28 %). Ces chiffres englobent le régime général, le régime indépendant et les Conventions internationales.

Nos missions

Vous pouvez compter sur votre mutualité

part^{en}amut
Mutualité Libre

helan
Mutualité Libre

freie
Krankenkasse

mutualités
libres

Votre mutualité peut compter
sur l'Union Nationale
des Mutualités Libres

NOS VALEURS

CARE

1.000 COLLABORATEUR.RICE.S
POUR VOTRE SANTÉ

1

CO-GÉRER LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ

DÉFENDRE
une vision de la santé
auprès des instances
fédérales, régionales
et européennes

ÉTUDIER
les besoins
de la population

Jetez un oeil
à notre vidéo



2

SUPPORT OPÉRATIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

- paiement des prestataires de soins (tiers-payant)
- soins urgents à l'étranger
- cabinets médicaux en charge du suivi de l'incapacité de travail
- assurances facultatives pour les mutualités

3

FOURNIR DES SERVICES AUX MUTUALITÉS

DÉVELOPPER

- statistiques
- processus de transformation
- messages de prévention

GARANTIR

- meilleure expérience employé
- conformité légale
- protection vie privée
- audit interne
- respect critères de l'Office de contrôle des mutualités et de l'INAMI

OFFRIR UNE
INFRASTRUCTURE IT
ROBUSTE

L'actualité du secteur des soins de santé

Avec les élections de 2024 en ligne de mire, le secteur des soins de santé a connu quelques changements en 2023. L'objectif ? Rendre notre système plus durable.

Loi sur les objectifs de santé

Une politique sanitaire belge basée sur des objectifs de santé clairs. Tel était le souhait formulé par les Mutualités Libres pour la législature 2019 - 2024. La loi du 6 novembre 2023 concrétise cette ambition : désormais, **le gouvernement fédéral doit fixer ces objectifs de santé publique en début de législature**, en concertation avec les mutualités. Notre ambition pour la prochaine législature ? Placer la Belgique dans le top 5 des pays européens où l'on vit le plus longtemps en bonne santé.

New Deal

Les discussions relatives au nouveau modèle de financement mixte pour la médecine générale ont été finalisées en 2023. Ce modèle, qui combine des revenus par consultation, un montant fixe par patient inscrit, et des primes pour embaucher des infirmiers, favorise une **stabilité financière propice à des soins de qualité**. Une première salve de cabinets implémentera ce modèle en 2024. Un modèle qui devra faire l'objet d'une évaluation continue.

Hospitalisation à domicile

Depuis le 1^{er} juillet 2023, certains patients atteints de cancer ou sous traitement antibiotique lourd peuvent **bénéficier d'une partie de leur traitement chez eux afin d'éviter une hospitalisation de longue durée**. Une option qui n'entraîne pas de surcoût par rapport à une hospitalisation traditionnelle, les remboursements tombant sous la coupelle des soins ambulatoires. Ce nouveau modèle, basé sur des projets

pilotes, est entièrement coordonné par l'équipe soignante de l'hôpital, qui répartit les tâches entre les prestataires internes et externes à l'hôpital.

Plan interfédéral pour des soins intégrés

Le 8 novembre 2023, la Conférence Interministérielle Santé a ratifié un accord de protocole visant à développer une **approche plus intégrée des soins, qui place le patient au centre d'un dispositif pluridisciplinaire**. Cet accord s'appuie sur 8 engagements concrets dans lesquels la collaboration est centrale. Concrètement, l'autorité fédérale, compétente pour le volet curatif, conclut des accords avec chaque entité fédérée, compétente pour le volet préventif, afin d'organiser et financer les programmes convenus conjointement. Les Mutualités Libres participent à la mise en œuvre de cet accord.

Réduction des benzodiazépines

Les Belges ont fréquemment recours aux benzodiazépines pour dormir ou se calmer. Or, un usage excessif peut entraîner des problèmes de dépendance et de santé. Les organismes assureurs (dont les Mutualités Libres) et les pharmaciens se sont donc mis autour de la table afin de créer un programme impliquant le médecin, le pharmacien et le patient. Il consiste en un **sevrage progressif** à l'aide de capsules préparées par le pharmacien, délivrées sur ordonnance médicale. Mis en place depuis février 2023, ce programme pilote fera l'objet d'une évaluation.

ENVIE DE DÉCOUVRIR
LA VISION DES
MUTUALITÉS LIBRES
POUR LA PROCHAINE
LÉGISLATURE ?
CONSULTEZ NOTRE
MÉMORANDUM
"HORIZON 2030"



L'actualité du secteur de l'incapacité

Ces dernières années, l'approche de l'évaluation de l'incapacité de travail a fondamentalement changé, passant d'une politique basée sur ce que la personne n'est plus capable de faire à une vision centrée sur les capacités restantes de la personne. Ainsi, l'année 2023 a été marquée par diverses mesures visant à favoriser le retour au travail des personnes en incapacité de travail et disposant de capacités restantes suffisantes.

Nouvel acteur et processus plus détaillé

La réforme de l'évaluation médicale a pour objectif d'améliorer le processus d'évaluation de l'incapacité primaire et de l'invalidité, et de mieux répartir les tâches et les compétences entre le médecin-conseil et les collaborateurs de l'équipe multidisciplinaire. Une **nouvelle fonction émerge de cette réorganisation de l'évaluation médicale : le collaborateur de l'équipe multidisciplinaire**. Sa mission consiste à assurer les contacts avec les assurés en incapacité de travail à des moments spécifiques et à assumer un rôle dans la catégorisation. Une fonction qui existait déjà aux Mutualités Libres depuis près de 10 ans et qui est dorénavant formalisée dans la réglementation. En effet, celle-ci définit de manière transparente et claire les tâches et compétences des médecins-conseils et des équipes multidisciplinaires. La réforme de l'évaluation médicale a pour ambition d'optimiser le processus de décision au cours de la 1^{re} année d'incapacité, en fixant plusieurs moments de contact spécifiques obligatoires entre l'assuré et le médecin-conseil ou le collaborateur de l'équipe multidisciplinaire.

Vitesse de croisière pour les RTWC (Return To Work Coordinators)

Après une première année de mise en place et d'adaptations, l'équipe des Coordinateurs Retour au Travail des Mutualités Libres a atteint son rythme de croisière en 2023. Le **nombre de RTWC a également**

doublé au sein de notre organisation en réponse à l'augmentation significative du nombre de trajets de Retour au Travail.

Responsabiliser les employeurs

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle mesure vise à responsabiliser les employeurs en imposant des **sanctions financières lorsque le taux de personnes en invalidité dans leur entreprise est plus élevé que la moyenne** de leur secteur de référence. Cette responsabilisation accrue a pour but d'amener les employeurs à renforcer leurs processus de prévention de l'incapacité de travail de longue durée et ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 50 travailleurs.

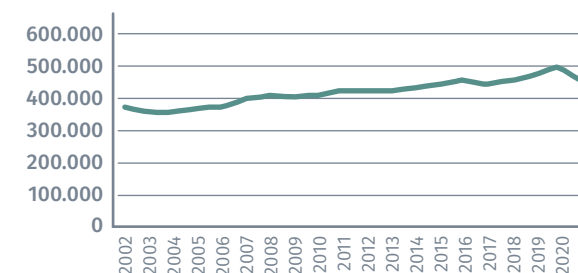
Fonds retour au travail

Par ailleurs, 2023 a également vu la mise en place, pour 2024, d'un fonds retour au travail alimenté par les employeurs licenciant leur personnel en incapacité de travail pour cas de force majeure médicale. Ce fonds **permet aux personnes licenciées d'obtenir des services d'accompagnement à l'emploi**.

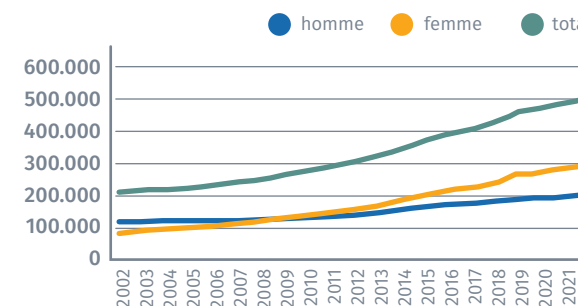
Partenariat avec les services emploi

2023 a aussi été marquée par la montée en puissance des services publics emploi tels que Actiris, Arbeitsamt, Forem et VDAB. Ces derniers répondent désormais à des **objectifs quantifiés de trajets de retour à l'emploi**, le tout dans le cadre d'accords les liant à l'INAMI et aux organismes assureurs.

ÉVOLUTION DE L'INCAPACITÉ PRIMAIRE



ÉVOLUTION DE L'INVALIDITÉ



L'actualité du secteur des indemnités

2023 a apporté son lot d'adaptations du côté du secteur des indemnités : retour au travail, parentalité, pension, circulation des données, rythme scolaire... Pleins feux sur ces changements.

La grande nouveauté de 2023 côté **retour au travail**, c'est l'instauration d'une **prime forfaitaire de 1.000 euros** versée (sous certaines conditions) par la mutualité aux employeurs qui recrutent ou remettent partiellement au travail un titulaire invalide dans le cadre d'une activité autorisée. Une nouveauté qui a impacté nos activités, puisque les bénéficiaires de nos prestations sont d'ordinaire plutôt des assurés que des employeurs.

L'autre nouveauté dans ce domaine, c'est l'instauration d'une **sanction de 2,5 % sur les indemnités en cas d'absence de l'assuré à une entrevue avec le médecin-conseil** ou le Coordinateur Retour au Travail. Dans le cadre des trajets de Retour au Travail, bien que la participation de l'assuré soit volontaire, une collaboration active est en effet attendue de sa part.

Les **futurs parents** ont eux aussi pu bénéficier de trois nouveautés. D'abord, **l'allongement du congé de naissance**, qui passe de 15 à 20 jours. Pour les congés d'adoption et parental d'accueil, le "pot commun" des semaines supplémentaires à répartir entre les parents a été revu à la hausse : il passe de 2 à 3 semaines. Ces semaines peuvent être prises en plus des 6 semaines de base (ou 8 si plusieurs enfants) pour chaque parent. Enfin, la dégressivité des allocations de chômage a été gelée pendant les périodes de protection de la maternité, ce qui a eu un impact chez nous vis-à-vis de l'indemnité de base, dans le cadre de la mesure d'alignement.

Côté **pension**, les conditions sous lesquelles les salariés peuvent continuer à bénéficier d'indemnités après l'âge de la pension ont été légèrement adaptées. Quant aux bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie ayant renoncé à leurs indemnités, la réglementation a été adaptée afin qu'ils puissent renoncer à la prime de rattrapage pour invalide s'ils le souhaitent. Ce qui permet d'éviter le non-paiement de leur pension en raison de la prime.

Les **détenus** peuvent bénéficier d'indemnités sous certaines conditions. Grâce au projet "Sidis Suite", l'échange de données concernant les détenus est facilité, ce qui permet une meilleure gestion de ces dossiers par les mutualités.

Enfin, notons que la **réforme du rythme scolaire** dans l'enseignement francophone a eu un effet sur la période des vacances d'été, et donc aussi au niveau des indemnités pour le calcul du nombre de jours de congé promérité pour lesquels la mutualité doit refuser les indemnités.



DÉPENSES DU SECTEUR DES INDEMNITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL (EN MILLIONS D'EUROS)

	Mutualités Libres		TOTAL	
	2023	2023/2022	2023	2023/2022
Incapacité primaire	491,68	6,11 %	2.653,89	4,60 %
Maternité	170,74	6,70 %	800,17	5,94 %
Maternité en invalidité	4,08	8,74 %	19,13	18,75 %
Pauses d'allaitement	0,19	13,02 %	0,95	7,95 %
Invalidité	1.486,71	12,60 %	8.739,51	10,35 %
Allocation frais funéraires	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Réadaptation professionnelle	3,39	4,66 %	13,34	2,14 %
Prime de reprise au travail	0,07	0,00 %	0,41	0,00 %
Total	2.156,87	10,56 %	12.227,40	8,76%

DÉPENSES DU SECTEUR DES INDEMNITÉS DU RÉGIME INDÉPENDANT (EN MILLIONS D'EUROS)

	Mutualités Libres		TOTAL	
	2023	2023/2022	2023	2023/2022
Incapacité primaire	57,76	19,98 %	208,58	19,54 %
Maternité	18,98	-0,72 %	67,22	5,44 %
Maternité en invalidité	0,25	29,99 %	0,67	45,65 %
Invalidité	152,40	15,27 %	545,65	12,72 %
Réadaptation professionnelle	0,16	8,92 %	0,44	4,76 %
Prime de reprise au travail	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Total	229,55	14,89 %	822,56	13,74 %

Cultiver le bien-être et l'épanouissement au travail

Des initiatives variées ont ponctué l'année 2023 aux Mutualités Libres, allant de la semaine dédiée au bien-être au travail à la mise en avant du feed-back constructif. Des initiatives qui témoignent de notre engagement pour un environnement professionnel épanouissant et équilibré pour chaque membre de notre personnel.

Une semaine dédiée au bien-être au travail

Fin septembre, à l'occasion de la semaine du bonheur au travail, le groupe Well-being, constitué de collègues de différents horizons, a orchestré une semaine consacrée au bien-être physique et mental au travail. Durant cinq jours, **différents workshops et activités ont été organisés pendant les pauses de midi**, en présentiel et en digital. Nourriture saine, yoga au bureau, équilibre digital, cohérence cardiaque... et d'autres thématiques ont été proposées. Une initiative très bien accueillie, puisque 200 collègues y ont participé.

Enquête sur les risques psychosociaux : taux de participation record

En mars 2023, les Mutualités Libres ont commandé une vaste enquête visant à évaluer les risques psychosociaux au sein de l'organisation. Ces risques concernent autant les dommages psychiques (stress, burn-out...) que les dommages physiques (troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires...) qui peuvent impacter le bien-être des collaborateurs. Structurée autour de cinq grands thèmes (les conditions, le contenu et l'organisation du travail, les relations interpersonnelles et les conditions de vie au travail), **cette enquête a mobilisé 64,5 % du personnel, soit une proportion importante de l'organisation**. Les

répondants ont octroyé un score moyen de bien-être de 7,35/10, un résultat très positif dans le contexte actuel du marché du travail. Parmi les points positifs de l'organisation, les répondants ont retenu le top 3 suivant : le sens du travail, l'autonomie et les relations positives avec la hiérarchie.

Le feed-back, pilier d'une collaboration efficace

La pratique du feed-back a été placée à l'avant-plan en 2023 aux Mutualités Libres. **Ce processus essentiel favorise le développement d'une culture de transparence et de confiance** au sein de l'entreprise. Deux valeurs clés dans notre organisation. Tout au long de l'année, des initiatives ont été proposées pour permettre à chacun de se familiariser avec l'art de donner et de recevoir des retours constructifs. Formations, témoignages des équipes expérimentées, contenus variés, accompagnement des équipes, sessions inspirationnelles pour les managers, vidéos humoristiques, activités ludiques... Tout a été mis en œuvre pour appréhender le feed-back sous toutes ses facettes et le faire vivre dans l'organisation.

Rafraîchir nos valeurs

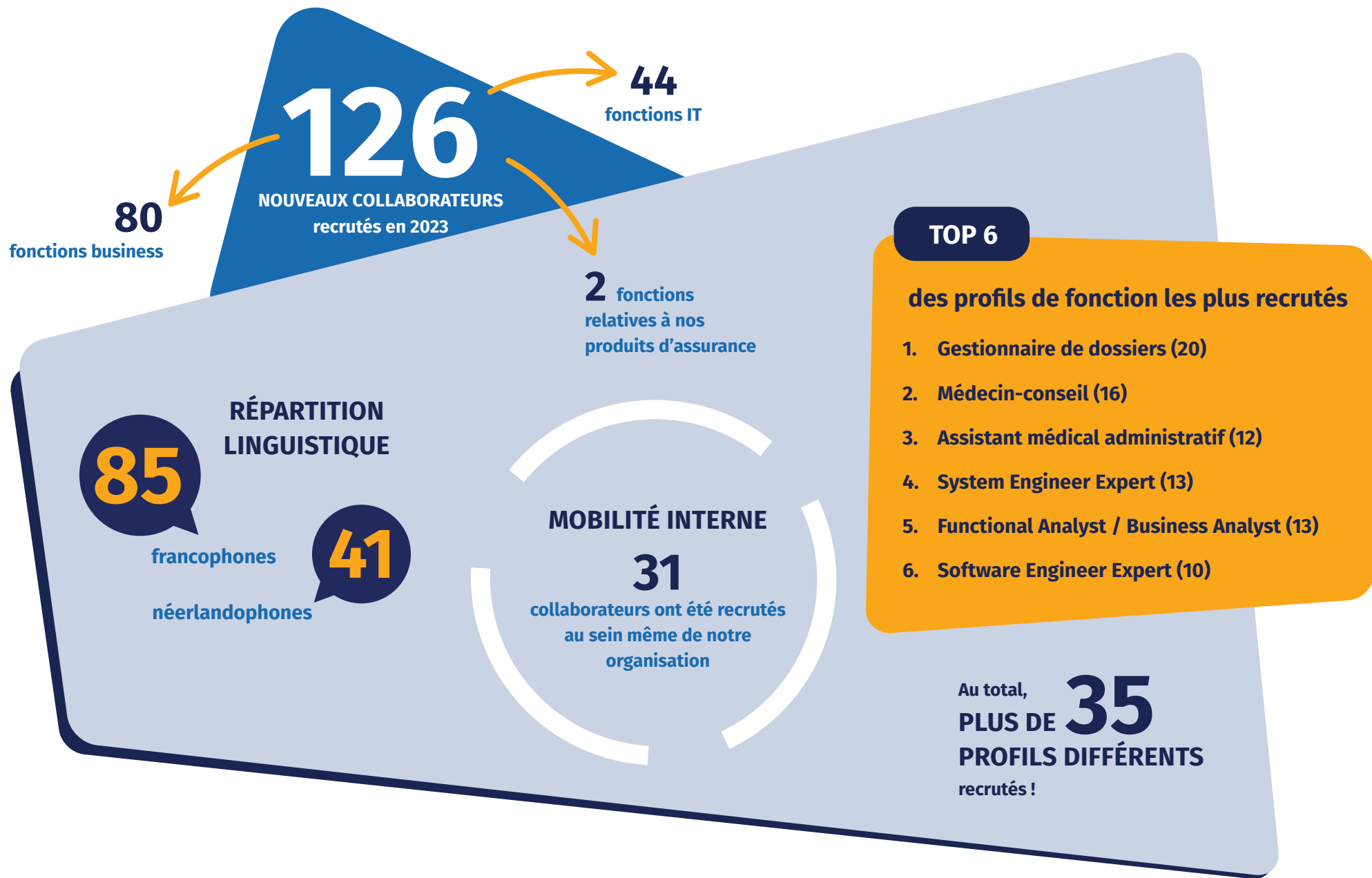
Nos valeurs constituent un élément fondamental de notre organisation, car elles guident l'ensemble du personnel dans ses actions quotidiennes. Au fil

du temps, notre organisation a évolué, a connu des changements qui ont entraîné une réflexion sur la nécessité de mettre à jour les valeurs existantes, avec comme objectif de renforcer les racines de notre culture d'entreprise. Plusieurs étapes ont jalonné ce trajet et ont permis d'affiner la réflexion, comme par exemple l'enquête sur les risques psychosociaux ou l'enquête lancée sur l'intranet auprès du personnel. C'est ainsi que **nos valeurs ont été reformulées dans un mot simple, le mot CARE**, illustrant le fait que nous prenons soin de nos clients, de nos collègues et de nous-mêmes.

Chaque lettre du mot CARE correspond à l'une de nos quatre valeurs.



Travailler à l'Union Nationale des Mutualités Libres





Symposium : l'incapacité de travail, la durabilité du système en question ?

En 2023, les Mutualités Libres ont dédié leur symposium annuel à la thématique de l'incapacité de travail. Une journée entière pour se pencher sur la question de la durabilité du système et sur la manière d'inverser la courbe croissante du nombre de travailleurs en maladie de longue durée, en s'inspirant notamment de l'exemple des pays voisins.

Plus de 200 personnes étaient présentes le 23 novembre 2023 dans les bâtiments des Mutualités Libres pour suivre cette journée de réflexion. La presse avait également fait le déplacement pour interroger nos experts. Bref, un succès pour cette édition 2023, qui a réuni les plus grands experts du secteur de notre pays, mais aussi des pays voisins.

Retour sur cette journée de débats

Après le discours d'introduction du directeur général des Mutualités Libres, Xavier Brenez, le symposium s'est ouvert avec la **déclaration du Ministre Vandembroucke en faveur d'un meilleur accompagnement dans le domaine du retour au travail**. En matinée, les experts du département Représentation et Études Luk Bruyneel et Sébastien Alexandre ont dévoilé les derniers chiffres et les dernières tendances permettant d'éclairer le contexte de l'incapacité de travail. Le Professeur émérite Walter Sermeus du Leuvens Instituut voor Gezondheidszorgbeleid (KU Leuven) a, quant à lui, présenté le Magnet Model qui

a pour but de prévenir le burn-out à l'hôpital. Ensuite, Mathieu Louiset, responsable des services d'amélioration à la PAQS, a initié le premier débat de la journée sur le secteur des soins, particulièrement impacté par l'incapacité de travail, et l'importance des actions de prévention.

Bonnes pratiques internationales

Le débat suivant avait pour thème **le travail et la santé** et réunissait les intervenants suivants : Charlotte Leclère, psychologue, Réseau fédéral "Santé Mentale et Travail", cheffe de programme santé mentale et travail au SPF Sécurité sociale ; Frédéric Conti, psychologue du travail, membre du Réseau "Souffrance et Travail" ; Bep Trogh, psychologue clinicienne et gérante de The Human Link ; et le Dr Philippe Marneth, médecin-directeur aux Mutualités Libres.

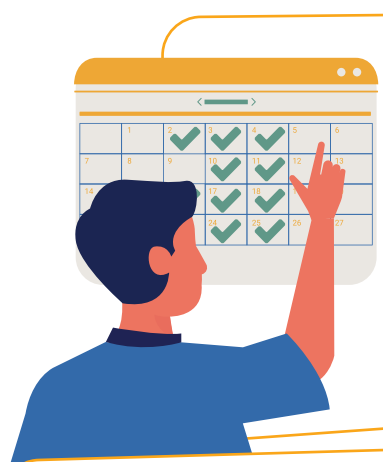
Les perspectives internationales n'ont pas été oubliées lors de cette journée de réflexion. **Deux orateurs de renommée internationale** étaient

en effet présents pour partager leurs analyses : Christopher Prinz, senior policy analyst à l'OCDE et le professeur Pierre Koning, économiste du travail à la Vrije Universiteit d'Amsterdam.

L'après-midi s'est clôturée par une table ronde autour de la thématique "Incapacité de travail, un défi à 360°". Parmi les intervenants invités à réagir aux différentes pistes tracées durant cette journée : Clara Arbesu, directrice générale du Service des Indemnités, Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ; Dr Sophie Habets, médecin généraliste et membre de la Cellule Santé et Bien-Être au Travail à la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) ; Dr André Kruse, directeur médical du Service externe pour la prévention et la protection au travail Securex ; Dr Philippe Marneth, médecin-directeur aux Mutualités Libres ; Xavier Brenez, directeur général des Mutualités Libres ; et Michael De Gols, directeur de l'Union des entreprises à profit social (Unisoc).

Retour sur nos études et analyses en 2023

En 2023, le service d'étude des Mutualités Libres a produit de nombreuses études et analyses qui portaient sur plusieurs thèmes prioritaires : santé mentale, médicaments, prévention et incapacité de travail. Les résultats de ces études ont été largement relayés dans la presse.



Reprise du travail à temps partiel pendant une incapacité de travail

Cette étude analyse la reprise du travail à temps partiel des personnes en incapacité de travail et révèle notamment qu'une personne en incapacité de travail sur 9 reprend le travail à temps partiel pendant une période de maladie.

"ANALYSE DES REPRISES DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL PENDANT L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL", MAI 2023

Association entre la pollution de l'air, la présence d'espaces verts et les visites chez le médecin

Selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), la pollution atmosphérique est le principal risque environnemental pour la santé en Europe. Les particules fines dans l'air peuvent en effet provoquer maladies cardiovasculaires, cancers... 43 millions d'euros pourraient être économisés dans les consultations chez les généralistes si la qualité de l'air était meilleure en Belgique. C'est le cadre de cette étude menée par les Mutualités Libres, en collaboration avec la KU Leuven, l'Université d'Hasselt et la Cellule interrégionale de l'environnement (Celine).

"ASSOCIATION ENTRE LA POLLUTION DE L'AIR AMBIANT, LES ESPACES VERTS ET LES VISITES CHEZ LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET DANS LES SERVICES D'URGENCE", NOVEMBRE 2023

Programme de coaching pour la littératie en santé chez les patients souffrant d'une cardiopathie ischémique

En Belgique, les maladies cardiovasculaires sont responsables de milliers de décès chaque année. C'est pourquoi nos experts ont examiné les effets d'un programme de coaching de 6 mois sur la littératie en santé et les convictions de médication, la motivation d'adapter le mode de vie et l'adhésion thérapeutique des patients souffrant d'une cardiopathie ischémique.

"AMÉLIORER LA LITTÉRATIE EN SANTÉ ET L'ADHÉSION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS SOUFFRANT DE MALADIES CORONARIENNES PAR LE BIAIS D'UN COACHING DE SANTÉ DIRIGÉ PAR DES INFIRMIÈRES : UNE ÉTUDE PRÉ-TEST/POST-TEST", SEPTEMBRE 2023

EN 2022, LA BELGIQUE A ENREGISTRÉ UNE CONSOMMATION D'ANTIBIOTIQUES DEUX FOIS SUPÉRIEURE À CELLE DES PAYS-BAS.

L'utilisation d'antibiotiques en Belgique

La résistance aux antibiotiques est largement répandue en Europe. Elle est d'ailleurs considérée comme l'un des principaux défis en matière de santé publique : elle a un impact sur les dépenses de santé, le succès des traitements et peut même entraîner le décès. En Belgique, la consommation d'antibiotiques est même supérieure à la moyenne des pays européens. Cette étude a donc pour but d'apporter un éclairage nouveau sur l'utilisation des antibiotiques.

"L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES EN BELGIQUE", NOVEMBRE 2023

Responsabilité sociétale en 2023

La solidarité est dans l'ADN des Mutualités Libres. Et notre organisation l'a à nouveau prouvé en 2023, en collaborant avec différentes organisations qui partagent notre vision, et en menant des actions propres.

À vélo ou à pied : ils ont tout donné !

Aux Mutualités Libres, "un esprit sain dans un corps sain", c'est plus qu'un idéal : c'est une façon d'être et un moyen de soutenir des causes qui nous tiennent à cœur. Et nos collègues nous l'ont encore prouvé en 2023 en participant à deux challenges de taille. Le premier : parcourir 100 kilomètres à vélo à travers les Ardennes et, ensemble, collecter au moins 1.500 euros pour **Médecins du Monde**. Un défi relevé haut la main par nos 4 Doc'Riders. Et le deuxième : prendre place sur la ligne de départ des 20 kilomètres de Bruxelles aux côtés de Think Pink, pour soutenir la lutte contre le cancer.

Don de sang, don de vie

La **Croix-Rouge** est régulièrement confrontée à de graves pénuries de réserves de sang. Les Mutualités Libres ont donc – littéralement – retroussé leurs manches en organisant deux collectes de sang en janvier et en octobre. Au total, près de 100 collègues y ont participé. Une belle preuve de solidarité, quand on sait qu'un seul don peut sauver jusqu'à trois vies.

Solidarité avec la Turquie et la Syrie

Dans la nuit du 5 au 6 février 2023, des tremblements de terre dévastateurs ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie. Pour soutenir notre fidèle partenaire **Médecins du Monde**, nous avons lancé un appel

aux dons afin d'aider l'ONG à distribuer des kits de survie, des médicaments et apporter une aide sociale et psychologique aux populations sinistrées. Un appel largement entendu par nos collègues.

Les femmes et la santé : nouveau projet au Burundi

Depuis 2006, les Mutualités Libres et **Louvain Coopération** collaborent pour créer et développer des mutuelles de santé afin de garantir un accès aux soins de santé pour toute la population. En 2023, ce partenariat a donné naissance à un nouveau projet dans deux provinces du Burundi. L'objectif est triple : développer la prévention et l'accès aux soins pour des maladies sexo-spécifiques non couvertes (cancer du col de l'utérus et du sein), favoriser l'inclusion sociale des femmes souffrant de troubles psychiques, et améliorer la participation citoyenne des femmes. Concrètement, une dizaine d'initiatives ont été lancées sur le terrain. Citons notamment l'organisation de cercles de parole pour les femmes sur la prévention des maladies sexo-spécifiques et sur la santé sexuelle et reproductive des adolescentes (hygiène menstruelle, prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et des grossesses non désirées) ; le dépistage et le traitement du cancer du col de l'utérus et du sein ; la création de spots radio de prévention en la matière ; ou encore l'organisation de la journée de la femme mutualiste (ateliers d'échange sur les maladies sexo-spécifiques). Des initiatives

largement appréciées, dans un pays où près de 90 % de la population ne bénéficie d'aucune protection sociale en matière de santé.

Expo "On s'en fout"

Pour **Médecins du Monde**, tout le monde a droit à la santé, le reste "on s'en fout". Une vision que partagent les Mutualités Libres. Voilà pourquoi, en avril 2023, nous avons organisé une exposition photo mettant en avant les photos et témoignages issus de cette campagne, intitulée "On s'en fout". L'objectif : sensibiliser nos collègues à notre engagement n°1 : offrir un accès aux soins de santé à tous, même aux plus démunis.



Nos actions pour une organisation plus durable

Préserver la biodiversité de manière durable en maîtrisant notre consommation d'énergie, c'est une préoccupation continue pour les Mutualités Libres. Voilà pourquoi nos bâtiments sont dotés des dernières innovations en la matière, dont :

TOITURES VERTES & PANNEAUX SOLAIRES

527
PANNEAUX SOLAIRES placés sur nos toits végétalisés. L'énergie produite couvre une partie de nos besoins énergétiques.

Un SYSTÈME DE GÉOTHERMIE INTELLIGENT récupère de l'énergie des sols pour chauffer en partie nos locaux.

UTILISATION DE L'EAU

L'eau est une ressource importante pour la planète. Pour contrôler notre consommation, nous avons mis en place différentes initiatives :

Des ROBINETS À DÉTECTEUR DE MOUVEMENTS dans les WC pour une gestion optimale de l'eau consommée.

L'EAU DE PLUIE pour les sanitaires.

12 LAVE-VAISSELLES pour mieux maîtriser la consommation d'eau lors du lavage des tasses et verres.

GRÂCE À TOUTES CES INSTALLATIONS, LES BÂTIMENTS DU SITE D'ANDERLECHT CORRESPONDENT AUX NORMES QNE (QUASI NEUTRE EN ENERGIE).

RUCHES

Les TOITS VÉGÉTALISÉS accueillent 4 RUCHES, gérées par une association d'apiculteurs. Les collaborateurs des Mutualités Libres ont d'ailleurs régulièrement la possibilité d'acquérir des pots issus du travail de ruches locales.

TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS

Le TRI SÉLECTIF est assuré au quotidien grâce à des poubelles spécifiques disséminées dans nos deux bâtiments.

La COLLECTE DES DÉCHETS est prise en charge selon leur nature (p. ex. : les métaux sont collectés par des entreprises spécialisées dans leur traitement).

Faits marquants 2023 : un aperçu de nos réalisations

Préparation à l'année électorale 2024, projets innovants, évolution de notre offre d'assurances facultatives... Découvrez un aperçu des moments forts de l'année 2023 pour les Mutualités Libres !

Un nouveau produit dentaire : Dentalia Up

Mi-2023, les Mutualités Libres ont fait le choix de remplacer Dentalia Plus par un tout nouveau produit : Dentalia Up. Les principales nouveautés ? Des primes légèrement inférieures, l'ajout de deux couvertures assurantielles majeures en cas de cancer et d'accident ; la suppression du stage d'attente pour les soins préventifs ; des plafonds d'intervention plus élevés, indépendants et cumulables ; une fidélité récompensée, avec deux nouveaux plafonds évolutifs ; un nouveau plafond bisannuel pour les prothèses et implants ; un plafonnement des suppléments des soins préventifs et curatifs à 200 % ; une intervention de l'orthodontie uniquement lorsqu'il y a une intervention de l'assurance obligatoire ou encore des précisions statutaires qui permettent de mieux cadrer les prestations non remboursables.

D'après les premières estimations, **ce nouveau produit montre des résultats encourageants** : parmi les 600.000 affiliés à Dentalia Plus, 12.424 ont fait le choix d'effectuer un transfert vers Dentalia Up. Il a également été contracté par 32.070 nouveaux assurés.

Nouveau souffle pour l'outil 4CP

La plateforme 4CP (For Care Provider) permet aux prestataires de soins d'entrer en contact avec l'Union Nationale des Mutualités Libres pour toute une série de services, tels que le suivi de la facturation ou de contentieux, les consultations DMG... Après 16 ans d'existence, ce service unique et exclusif offert par les Mutualités Libres aux prestataires de soins, et mis à la disposition des Mutualités Libérales et Neutres, a fait peau neuve et propose désormais de nouvelles fonctionnalités. Dorénavant, 4CP peut être **consulté sur les smartphones et tablettes**.

La connexion est plus sécurisée et l'inscription à la plateforme s'effectue à présent en ligne, avec un formulaire. De quoi simplifier encore davantage l'administration de plusieurs milliers d'utilisateurs !



Leap, un projet phare pour l'IT

L'année 2023 a été celle de la concrétisation du projet Leap, dont l'objectif était de **migrer le système informatique des Mutualités Libérales vers celui des Mutualités Libres au 1^{er} janvier 2024**. Ce projet a mobilisé près de 200 personnes chez Mutual IT, touche quelque 1.024 gestionnaires de dossiers des Mutualités Libérales et profite au total à 530.000 affiliés supplémentaires. Après des mois de tests, de préparation à la migration des données et plus d'une centaine de formations dispensées aux gestionnaires des Mutualités Libérales, le go-live a pu être donné fin 2023. On peut donc parler de succès pour ce projet complexe, qui assoit définitivement la position des Mutualités Libres sur l'échiquier changeant des mutualités puisque désormais, un Belge sur trois profite de services IT gérés par les Mutualités Libres.



Mémorandum : cap sur les élections 2024

L'année 2024 s'annonce comme une période politique cruciale, marquée par plusieurs rendez-vous électoraux majeurs, comprenant des élections régionales, fédérales et européennes au printemps, suivies d'élections communales et provinciales à l'automne. C'est donc également une occasion à saisir pour les Mutualités Libres de **faire connaître notre vision de la santé et les priorités** identifiées pour les prochaines années au travers de notre mémorandum. Le département Représentation et Études s'est donc attelé à la préparation et à la réalisation de ce mémorandum, en s'inspirant notamment des recommandations internationales et en consultant des parties prenantes, ainsi que les experts des différents services

des Mutualités Libres. Notre message principal reste immuable car **nous continuons à prôner une approche de santé globale, qui inclut toutes les politiques impactant la santé**. Le monde de la santé est en effet en constante évolution et des défis importants nous attendent dans les années à venir. C'est donc sous le titre "Horizon 2030 : un projet durable pour construire la santé de demain" qu'ont été rassemblées nos sept thématiques prioritaires : organisation des soins, incapacité de travail, prévention, santé mentale, climat et environnement, digitalisation et médicaments. Des déclinaisons régionales du mémorandum ont également été rédigées afin de formuler des recommandations propres à nos trois régions.

Soins urgents à l'étranger

mutualités
libres



43.193 dossiers traités
par le service Soins urgents à l'étranger en 2023

39.430 traités lors
du retour en Belgique
(TARIFICATION A POSTERIORI)

Ambulatoire : 93 %
Hospitalisation : 4 %

3.763 traités directement par la centrale
d'assistance Mediphone Assist



3.310 dossiers
acceptés



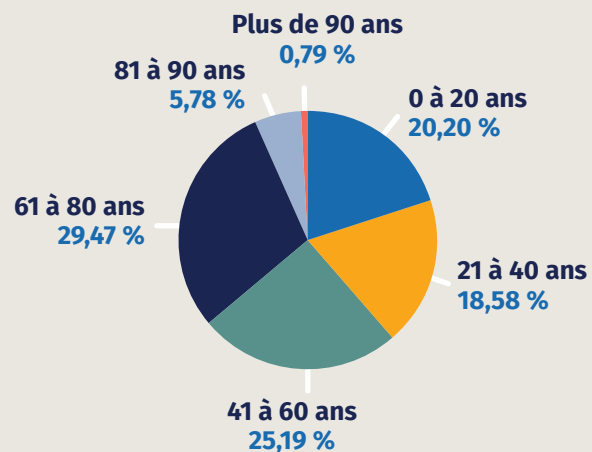
453 dossiers
refusés

344 rapatriements

PAYS DES SOINS

France	31 %
Espagne	17 %
Turquie	8 %
Italie	8 %
Maroc	7 %
Suisse	3 %
Grèce	3 %
Allemagne	2 %
Portugal	1 %
Autres pays	11 %

RAPATRIEMENTS PAR ÂGE



RAPATRIEMENTS PAR PAYS

	France	105 (31 %)
	Espagne	72 (21 %)
	Italie	33 (10 %)
	Turquie	29 (8 %)
	Autriche	23 (7 %)

RAPATRIEMENTS PAR TYPE DE TRANSPORT

	AVION (charter ou avion de ligne)	154 (45 %)		AMBULANCE	111 (32 %)
	AVION SANITAIRE	36 (10 %)		RAPATRIEMENT DE DÉPOUILLE MORTELLE	32 (9 %)
	TAXI/TRANSPORT COUCHÉ EN TAXI	9 (3 %)		TRAIN	2 (1 %)

Dépenses soins de santé en 2023

L'année 2023 a été marquée par une très forte inflation et une explosion des coûts de l'énergie. Le budget des soins de santé en a tenu compte et a appliqué les mécanismes d'indexations classiques, un montant de 1,5 milliard a été ajouté (+8,14 %).

De plus, un budget de 100 millions a été libéré au sein du budget des soins de santé pour la compensation des coûts structurels pour les prestataires de soins de santé totalement conventionnés. Toutefois, cette mesure est accompagnée de plusieurs conditions, en plus du conventionnement total, notamment l'obligation de fournir un effort suffisant dans la recherche d'efficacité dans son secteur.

En 2023, il a été demandé à chaque secteur d'identifier des mesures d'efficacité. L'effort global pour l'ensemble des secteurs doit atteindre 20 millions en 2023 et 80 millions sur base annuelle. Il faut noter que seule la moitié du montant sera redistribuée au sein du secteur.

Depuis cette année 2023, les dernières dépenses liées aux mesures Covid-19 sont intégrées dans l'objectif budgétaire et ne sont plus financées via une provision interdépartementale comme cela était le cas les années précédentes. Ces dépenses avaient été estimées à 91 millions, et couvraient principalement le remboursement des tests PCR et les honoraires de surveillance des patients Covid-19. Finalement, elles ne représenteront que 85,5 millions, suite principalement à une moindre dépense en termes de test PCR.

Budget soins de santé 2023

Le tableau ci-dessous reprend une comparaison "objectif" versus "dépenses" (en milliers d'euros).

Au niveau des dépenses pures, on observe un bonus de 704 millions. Ce montant ne tient pas compte des nombreux montants non affectables et des mesures de correction. L'ensemble de ces montants vient diminuer la marge budgétaire disponible pour les soins de santé octroyée via l'indexation et la norme de 2,5 %.

Si l'on réalise une comparaison homogène, en neutralisant une série de montants budgétaires qui ne sont pas assortis de dépenses, on n'obtient plus qu'un bonus de 143 millions.

En effet, il faut tenir compte des éléments suivants :

- ✓ Au niveau des montants non affectables : on retrouve un effort budgétaire de 210 millions d'euros demandé auprès de l'industrie pharmaceutique, déjà décidé en début de législature. De plus, un montant de 55 millions a été bloqué pour l'année 2023, dès la confection du budget.
- ✓ Un effort supplémentaire de 115 millions a été imposé au secteur lors du conclave de mars.
- ✓ Les montants réservés sont des montants prévus pour des mesures qui ne sont pas encore entrées en vigueur.
- ✓ La correction recettes art. 81/111 correspond au surplus de recettes par rapport aux recettes estimées pour les médicaments pour lesquels une convention avec la firme pharmaceutique a été conclue. Ces conventions confidentielles peuvent être conclues en cas d'incertitudes cliniques ou budgétaires, et prévoient un remboursement temporaire et une compensation financière. Ces compensations sont appelées "recettes art. 81/111".

COMPARAISON OBJECTIF VERSUS DÉPENSES (EN MILLIERS D'EUROS)

	Royaume		
	Objectif	Dépenses	Différence
Montant initial	35.176.295	34.471.866	704.429
Montant non affectable	-210.000		
Autres montants non affectables	-55.446		
Transfert hors objectif	-84.388		
Corrections techniques : conclave mars 2023	-115.000		
Sous-total	34.711.461	34.471.866	239.595
Montants réservés	-230.690		
Sous-total	34.480.771	34.471.866	8.905
Correction recettes art. 81/111	134.133		
Base de comparaison homogène	34.614.904	34.471.866	143.038

Comparaison dépenses des Mutualités Libres et du pays

Le tableau reprend quelques secteurs importants en termes de dépenses.

On observe un dépassement budgétaire au sein des secteurs suivants : les honoraires médicaux, les soins dentaires, les prestations pharmaceutiques, les maisons médicales et les honoraires pour les soins à basse variabilité.

À noter :

- La croissance de nos dépenses dans les soins dentaires, la kinésithérapie, la logopédie, les implants et les maisons médicales est plus forte qu'au niveau national. Par contre, notre croissance en termes de dépenses pour sage-femmes est moindre. Toutefois, notre part de marché y reste relativement élevée.
- La convention pour les soins psychologiques (aide psychologique) mise en place en 2021 commence à avoir de l'impact. Les dépenses ont fortement augmenté en 2023, même si on n'atteint pas encore l'objectif budgétaire.
- L'implémentation des projets transversaux en lien avec les objectifs de soins de santé a avancé cette année. On observe une augmentation notable des dépenses pour les projets transversaux par rapport à l'année dernière due, entre autres, à la mise en place des projets comme la vaccination contre la grippe, le sevrage aux benzodiazépines, l'hospitalisation à domicile ainsi que le trajet pour les enfants obèses. Notre part de marché dans ces projets est importante, mais en diminution par rapport à l'année passée.

Au niveau global, la contribution des Mutualités Libres dans les dépenses totales qui transitent par les organismes assureurs s'élève à 16,6 %, un chiffre stable par rapport à 2022. Les dépenses restent dans les limites des dépenses attendues compte tenu de la proportion d'affiliés auprès des Mutualités Libres.

Rubriques	Mutualités Libres	Royaume			Part Mut. Libres
	Dép. 2023	Dép. 2023	Objectif	OB-Dép.	Dans dép.
1 Honoraires médicaux	1.741.302	10.033.296	10.031.526	-1.770	17,6 %
2 Soins dentaires	262.576	1.325.663	1.276.734	-48.929	20,1 %
3 Prestations pharmaceutiques	1.205.951	6.057.126	6.975.228	-81.898	15,8 %
4 Soins infirmiers à domicile	225.589	1.984.349	2.141.128	156.779	11,5 %
5 Kinésithérapie	172.133	1.047.354	1.120.400	73.046	16,7 %
7 Implants	136.433	859.183	888.827	29.644	15,9 %
Hôpitaux	1.409.930	8.063.013	8.228.124	165.111	17,5 %
10 Accoucheuses	8.349	42.868	47.436	4.568	19,7 %
Logopédie	29.014	158.322	168.140	9.818	18,3 %
23 Maisons médicales (forfaits méd., infirm., kinés)	64.431	302.767	296.548	-6.219	21,6 %
24 Aide psychologique*		116.466	165.460	48.994	
25 SBV : honoraires forfaitaires**	73.509	416.184	399.190	-16.994	17,7 %
29 Projets transversaux	958	6.298	80.816	74.518	18,8 %

* Aide psychologique : les dépenses de la nouvelle convention sont gérées à un niveau intermutualiste et nous ne disposons pas encore des dépenses spécifiques liées aux affiliés des Mutualités Libres.

** Soins à basse variabilité

Les Mutualités Libres par rapport aux autres unions nationales

Répartition des ayants droit par OA au 31 décembre 2023 (hors conventions internationales).

	Régime général		Régime indépendant	
	Nombre	%	Nombre	%
Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	4.116.635	39,78 %	481.492	39,31 %
Union Nationale des Mutualités Neutres	527.858	5,10 %	72.357	5,91 %
Union Nationale des Mutualités Socialistes	3.085.974	29,82 %	223.799	18,27 %
Union Nationale des Mutualités Libérales	471.780	4,56 %	68.454	5,59 %
Union Nationale des Mutualités Libres	1.916.900	18,52 %	370.866	30,28 %
Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité	131.909	1,27 %	7.891	0,64 %
HR Rail	97.704	0,94 %	0,00	0,00 %
TOTAL	10.348.760	100,00 %	1.224.859	100,00 %

Les Mutualités Libres comptent 18,52 % des ayants droit du régime général parmi ses membres. Dans le régime indépendant, plus d'un ayant droit sur quatre est affilié aux Mutualités Libres (30,28 % au 31 décembre 2023). Seule l'ANMC compte proportionnellement (et en chiffres absolus) plus d'assurés indépendants.

Mutations des bénéficiaires

Le tableau ci-dessous présente le solde des mutations IN et OUT des bénéficiaires. Il est favorable aux Mutualités Libres : + 5.434 affiliations en 2023.

Unions	Mutations "IN"	Mutations "OUT"	Solde
Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	9.731	7.047	2.684
Union Nationale des Mutualités Neutres	1.818	2.866	-1.048
Union Nationale des Mutualités Socialistes	8.662	5.479	3.183
Union Nationale des Mutualités Libérales	1.233	986	247
Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité	1.099	733	366
HR RAIL	7	5	2
TOTAL	22.550	17.116	5.434

Épargne prénuptiale

Les membres des Mutualités Libres âgés de 26 à 30 ans peuvent cotiser annuellement au produit d'épargne prénuptiale. Au 31 décembre 2023, **1.800 membres** (représentant un capital de 1.275.311 euros) étaient affiliés à ce produit mutualiste.

Au cours de l'année 2023 :

932 personnes ont quitté l'épargne prénuptiale

- 108** pour cause de mariage
- 579** en raison de la limite d'âge
- 211** pour cause de cohabitation
- 15** en raison d'un départ volontaire
- 12** suite à une mutation
- 7** en raison d'un départ forcé

13 nouvelles affiliations

suite à une mutation ont été enregistrées

Chiffres-clés

Total balance

	en euro x 1.000	en %
2019	331.906	1,4 %
2020	330.485	-0,4 %
2021	289.010	-12,5 %
2022	314.420	8,8 %
2023	335.549	6,7 %

Capitaux propres

	en euro x 1.000	en %
2019	144.663	1,5 %
2020	145.515	0,6 %
2021	144.649	-0,6 %
2022	137.689	-4,8 %
2023	136.777	-0,7 %

Réserves techniques

	en euro x 1.000	en %
2019	8.775	166,4 %
2020	18.319	108,8 %
2021	22.686	23,8 %
2022	36.830	62,3 %
2023	46.161	25,3 %

Placements

	en euro x 1.000	en %
2019	258.342	-1,6 %
2020	247.444	-4,2 %
2021	213.168	-13,9 %
2022	225.881	6,0 %
2023	260.583	15,4 %

Cotisations

	en euro x 1.000	en %
2019	7.485	-7,2 %
2020	6.828	-8,8 %
2021	3.591	-47,4 %
2022	5.622	56,6 %
2023	5.710	1,6 %

Résultats services complémentaires

	en euro x 1.000	en %
2019	1.090	-32,4 %
2020	-158	-114,5 %
2021	-1.184	649,4 %
2022	-3.009	154,1 %
2023	-1.947	-35,3 %

Bilan de l'Assurance Complémentaire et des frais d'administration

ACTIF		2023	2022
Actifs immobilisés		18.532.202,29	13.651.715,70
I.	Frais d'établissement	0,00	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
III.	Immobilisations corporelles	10.257.202,29	10.801.715,70
IV.	Immobilisations financières	0,00	0,00
V.	Créances à plus d'un an	8.275.000,00	2.850.000,00
Actifs circulants		317.016.318,28	300.767.952,38
VI.	Stocks	0,00	0,00
VII.	Créances à un an au plus	41.874.320,83	55.822.573,90
VIII.	Placements de trésorerie	260.582.520,30	225.881.426,32
IX.	Valeurs disponibles	2.025.380,70	11.402.141,99
X.	Comptes de régularisation	12.534.096,45	7.661.810,17
Total de l'actif		335.548.520,57	314.419.668,08

PASSIF		2023	2022
Capitaux propres		136.777.427,06	137.689.034,31
I.	Fonds de roulement	136.777.427,06	137.689.034,31
II.	Déficit cumulé	0,00	0,00
Provisions		46.161.474,09	36.830.245,87
III.	Provisions techniques relatives à l'épargne prénuptiale	720.087,14	1.057.490,27
IV.	Provisions pour risques et charges	45.441.386,95	35.772.755,60
Dettes		152.609.619,42	139.900.387,90
V.	Dettes à plus d'un an	34.163.840,27	17.432.651,20
VI.	Dettes à un an au plus	108.826.861,13	118.085.030,77
VII.	Comptes de régularisation	9.618.918,02	4.382.705,93
Total du passif		335.548.520,57	314.419.668,08

Soins urgents à l'étranger

Code classification : 15/01 - Art. 48 des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	5.710.009,92	5.622.227,52
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	-7.040.818,23	-8.229.430,43
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	0,00	0,00
Autres charges techniques	(-)	-22.343,68	-23.196,32
Résultat technique		-1.353.151,99	-2.630.399,23

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Produits d'exploitation	(+)	0,00	0,00
Charges d'exploitation	(-)	-662.376,71	-605.430,93
Résultat de fonctionnement		-662.376,71	-605.430,93

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers	(+)	50.528,04	13.695,55
Charges financières	(-)	-610,12	-1.110,65
Résultat financier		49.917,92	12.584,90

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice		-1.965.610,78	-3.223.245,26
-------------------------------	--	----------------------	----------------------

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ

Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		3.734.592,51	6.957.837,77
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		-1.965.610,78	-3.223.245,26
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		1.768.981,73	3.734.592,51

Solidarité Internationale

Code classification : 38 - Art. 48 quater des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	0,00	0,00
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	0,00	0,00
Autres charges techniques	(-)	0,00	0,00
Résultat technique		0,00	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		2023	2022
Produits d'exploitation	(+)	74.000,00	90.000,00
Charges d'exploitation	(-)	-74.000,00	-90.000,00
Résultat de fonctionnement		0,00	0,00

RÉSULTAT FINANCIER		2023	2022
Produits financiers	(+)	0,00	0,00
Charges financières	(-)	0,00	0,00
Résultat financier		0,00	0,00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2023	2022
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		0,00	0,00

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ		2023	2022
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		0,00	0,00
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		0,00	0,00
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		0,00	0,00

Promotion Santé

Code classification : 15/02 - Art. 48 bis des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	63.366,47	60.798,40
Prestations	(-)	0,00	0,00
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	31.500,00	35.000,00
Autres charges techniques	(-)	-64.461,84	62.470,04
Résultat technique		30.404,63	33.328,36

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		2023	2022
Produits d'exploitation	(+)	0,00	0,00
Charges d'exploitation	(-)	-31.805,68	-32.914,14
Résultat de fonctionnement		-31.805,68	-32.914,14

RÉSULTAT FINANCIER		2023	2022
Produits financiers	(+)	1.968,23	297,58
Charges financières	(-)	-23,37	-24,04
Résultat financier		1.944,86	273,54

RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2023	2022
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		543,81	687,76

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ		2023	2022
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		318.294,25	317.606,49
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		543,81	687,76
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		318.838,06	318.294,25

Défense des membres

Code classification : 15/03 - Art. 47 des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	0,00	0,00
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	0,00	0,00
Autres charges techniques	(-)	0,00	0,00
Résultat technique		0,00	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Produits d'exploitation	(+)	0,00	0,00
Charges d'exploitation	(-)	-19,28	-24,72
Résultat de fonctionnement		-19,28	-24,72

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers	(+)	403,03	61,05
Charges financières	(-)	-4,94	-4,90
Résultat financier		398,09	56,15

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Boni (+), Mali (-) de l'exercice		378,81	31,43
---	--	---------------	--------------

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ

Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		65.175,48	65.144,05
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		378,81	31,43
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		65.554,29	65.175,48

Informations Membres

Code classification : 37 - Art. 45 des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	0,00	0,00
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	1.586.725,84	1.487.374,20
Autres charges techniques	(-)	-1.334.426,42	-1.259.252,64
Résultat technique		252.299,42	228.121,56

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Produits d'exploitation	(+)	0,00	0,00
Charges d'exploitation	(-)	-252.299,42	-228.120,81
Résultat de fonctionnement		-252.299,42	-228.120,81

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers	(+)	1.969,77	298,48
Charges financières	(-)	-476,04	-324,37
Résultat financier		1.493,73	-25,89

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Boni (+), Mali (-) de l'exercice		1.493,73	-25,14
---	--	-----------------	---------------

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ

Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		318.542,07	318.567,21
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		1.493,73	-25,14
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		320.035,80	318.542,07

Épargne prénuptiale

Code classification : 56 - Art. 50 et 51 des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	-418.105,36	-471.564,06
Provisions techniques	(-) (+)	337.403,13	361.082,96
Autres produits techniques	(+)	1.253,93	2.118,31
Autres charges techniques	(-)	0,00	0,00
Résultat technique		-79.448,30	-108.362,79

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		2023	2022
Produits d'exploitation	(+)	52,07	0,12
Charges d'exploitation	(-)	-48.091,23	-60.519,81
Résultat de fonctionnement		-48.039,16	-60.519,69

RÉSULTAT FINANCIER		2023	2022
Produits financiers	(+)	152.179,66	161.030,42
Charges financières	(-)	-8.011,90	221.436,74
Résultat financier		144.167,76	382.467,16

RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2023	2022
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		16.680,30	213.584,68

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ		2023	2022
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		794.201,41	580.616,73
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		16.680,30	213.584,68
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		810.881,71	794.201,41

Compte de Résultats AC

(services membres)

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	5.710.009,92	5.622.227,52
Subventions de l'Etat	(+)	63.366,47	60.798,40
Prestations	(-)	-7.458.923,59	-8.700.994,49
Provisions techniques	(-) (+)	337.403,13	361.082,96
Autres produits techniques	(+)	1.619.479,77	1.524.492,51
Autres charges techniques	(-)	-1.421.231,94	-1.344.919,00
Résultat technique		-1.149.896,24	-2.477.312,10

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		2023	2022
Produits d'exploitation	(+)	25.198.118,61	12.476.047,51
Charges d'exploitation	(-)	-42.472.454,20	-31.828.967,60
Résultat de fonctionnement		-17.274.335,59	-19.352.920,09

RÉSULTAT FINANCIER		2023	2022
Produits financiers	(+)	2.105.761,32	0,00
Charges financières	(-)	-146.161,23	-2.954.015,45
Résultat financier		1.959.600,09	-2.954.015,45

RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2023	2022
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		-16.464.631,74	-24.784.247,64

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ		2023	2022
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		137.689.034,31	144.649.034,70
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		-16.464.631,74	-20.889.729,28
Transfert Asbl APROSS	(-) (+)	0,00	0,00
Transfert du boni des FA de l'AO	(+)	16.215.825,30	13.929.728,89
Prise en charge du mali des FA de l'AO	(-)	-662.800,81	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		136.777.427,06	137.689.034,31

Fonds de réserve

Code classification : 90 - Art. 49 bis des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Subventions de l'Etat	(+)	0,00	0,00
Prestations	(-)	0,00	0,00
Provisions techniques	(-) (+)	0,00	0,00
Autres produits techniques	(+)	0,00	0,00
Autres charges techniques	(-)	0,00	0,00
Résultat technique		0,00	0,00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Produits d'exploitation	(+)	0,00	0,00
Charges d'exploitation	(-)	-74.916,71	-77.606,91
Résultat de fonctionnement		-74.916,71	-77.606,91

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers	(+)	786.133,06	563.748,89
Charges financières	(-)	-135.887,50	-150.047,90
Résultat financier		650.245,56	413.700,99

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Boni (+), Mali (-) de l'exercice		575.328,85	336.094,08
---	--	-------------------	-------------------

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ

Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		56.561.412,02	56.225.317,94
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		575.328,85	336.094,08
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		57.136.740,87	56.561.412,02

Administratif

Code classification : 98/2 - Art. 49 des statuts

RÉSULTAT TECHNIQUE		2023	2022
Cotisations	(+)	0,00	0,00
Services et biens divers	(-)	-25.979.196,74	-9.461.245,20
Rémunérations, charges sociales et pensions	(-)	-1.982.526,90	-1.973.369,96
Amortissements et réductions de valeur	(-)	-632.035,26	-655.848,22
Provisions pour risques et charges	(-) (+)	-9.668.631,35	-14.505.384,68
Autres produits d'exploitation	(+)	25.124.026,21	7.391.795,16
Autres charges d'exploitation	(-)	-3.066.554,92	-2.724.098,21
Produits d'exploitation non récurrents	(+)	40,33	4.994.252,23
Charges d'exploitation non récurrentes	(-)	0,00	-1.414.404,01
Frais de fonctionnement communs avec l'AO	(-) (+)	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement		-16.204.878,63	-18.348.302,89

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers	(+)	1.112.579,53	132.557,99
Charges financières	(-)	-1.147,36	-1.111,93
Résultat financier		1.111.432,17	131.446,06

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Boni (+), Mali (-) de l'exercice		-15.093.446,46	-18.216.856,83
---	--	-----------------------	-----------------------

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT OU DU DÉFICIT CUMULÉ

Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en début d'exercice		75.896.816,57	80.183.944,51
Boni (+), Mali (-) de l'exercice		-15.093.446,46	-18.216.856,83
Transfert du fonds de roulement des services ou vers ceux-ci	(-) (+)	0,00	0,00
Transfert du boni des FA de l'AO	(+)	16.215.825,30	13.929.728,89
Prise en charge du mali des FA de l'AO	(-)	-662.800,81	0,00
Fonds de roulement (+) ou déficit cumulé (-) en fin d'exercice		76.356.394,60	75.896.816,57

Nos mutualités

part&namut
Mutualité Libre

Partenamut Mutualité Libre

Boulevard Louis Mettwie 74-76 - 1080 Bruxelles

Tél. : 02 444 41 11

www.partenamut.be

info@partenamut.be

Numéro d'entreprise : 0411.815.280

helan Mutualité libre

Helan Onafhankelijk Ziekenfonds

Boomsesteenweg 5 - 2620 Wilrijk

Tél. : 02 218 22 22

www.helan.be

Numéro d'entreprise : 0411.696.011

freie
krankenkasse

Freie Krankenkasse

Hauptstrasse 2 - 4760 Büllingen

Tél. : 080 640 515

www.freie.be

info@freie.be

Numéro d'entreprise : 0420.209.938



www.mloz.be -  -  @MutLibres



www.mloz.be -  -  @MutLibres